

# LES SYSTEMES DE PAIEMENT EN MATIERE DE COMMERCE EXTERIEUR

Le paiement d'une opération d'importation ou d'exportation peut être réalisé selon l'une des modalités suivantes :

- Paiement par chèque, en espèces ou par carte de crédit (c'est le cas d'un touriste) ;
- Paiement par virement ;
- Paiement par traite ;
- Paiement par lettre de crédit.

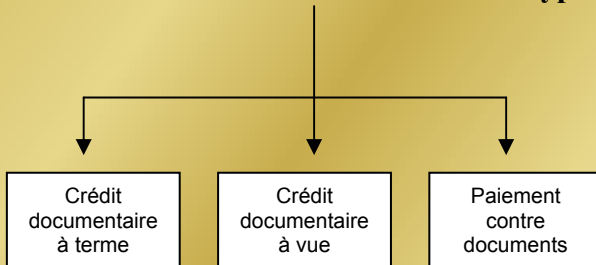
## LE PAIEMENT PAR LETTRE DE CREDIT :

La lettre de crédit est un document par lequel l'acheteur donne ordre à sa banque de payer le vendeur selon des conditions précises.

Ces conditions portent sur la nature et la valeur de la marchandise, les modalités de transport, les délais à respecter et les documents à transmettre.

La lettre de crédit est notifiée au vendeur par l'intermédiaire de sa banque. Si celui-ci accepte les termes de la lettre de crédit, il engage la procédure d'expédition de la marchandise. Dans le cas contraire, il demande à l'acheteur d'apporter toutes modifications qu'il juge nécessaires.

### Types de lettre de crédit



#### • CREDIT DOCUMENTAIRE

Le crédit documentaire doit être toujours irrévocable et confirmé. C'est-à-dire, que l'acheteur s'engage de ne pas revenir sur sa décision et qu'en outre la banque émettrice confirme cet engagement.

Le crédit documentaire est dit, à terme, lorsque le paiement s'effectue à une échéance définie entre les deux parties.

Selon la réglementation marocaine, les exportateurs ne peuvent accorder de délai de paiement supérieur à 150 jours (sauf autorisation de l'Office des Changes).

Le crédit documentaire est dit, à vue, lorsque le paiement doit être effectué dès la remise à la banque des documents d'expédition de la marchandise.

#### • PAIEMENT CONTRE DOCUMENTS

Le paiement contre documents est un mode risqué car le client ne paiera qu'à la réception des documents.

La responsabilité de la banque n'est pas forcément engagée dans ce cas.

# Modalités d'exécution d'une opération de commerce extérieur

